

Documents pontificaux

Bref de Léon XIII relatif au pain de saint Antoine

Le Souverain Pontife a adressé le 1er mai dernier le bref suivant au Supérieur général des Mineurs conventuels. Ce document vient seulement d'être publié.

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Ce fut pour Notre âme une très grande consolation et une chose tout à fait en rapport avec Nos désirs quand, naguère, Notre cher fils Laurent Caratelli, Ministre général des Mineurs conventuels, Nous pria d'accroître et d'étendre partout le culte de Saint Antoine de Padoue.

Et, en vérité, les catholiques ont toute raison de vénérer par des honneurs singuliers et d'affectueux respects saint Antoine, ce Saint, qui, par mission particulière de Dieu, a l'habitude d'accorder au peuple chrétien des grâces et faveurs continuelles, en sorte que l'Eglise a même exhorté les fidèles à recourir à lui quand on a besoin de miracles.

Par ces temps calamiteux, saint Antoine de Padoue s'associe dans un pacte de charité avec saint Vincent de Paul, et tous les deux s'occupent de venir en aide aux misères et de secourir le menu peuple. L'un donne le pain, l'autre le porte. Et dans beaucoup d'églises, il y a un tronc avec la douce image de saint Antoine de Padoue tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Cette image invite et même elle force doucement les fidèles à lui demander des grâces, et, en compensation des grâces obtenues, ils déposent dans le tronc l'obole pour le pain de saint Antoine, destiné aux pauvres. Puis, les conférences de Saint Vincent de Paul, qui, de par leur institution, distribuent aux familles pauvres les secours nécessaires à la vie, reçoivent de Saint Antoine un puissant appui et des secours abondants pour l'accomplissement de leur mission.

En présence de ces faits, Nous accueillons avec une ferveur particulière la supplique qui Nous a été soumise et, toujours empressé à accroître la dévotion des fidèles et à procurer aux âmes les trésors célestes de l'Eglise, Nous accordons aux fidèles des

deux sexes qui, après s'être repentis et confessés et après avoir communiqué sans interruption pendant treize mardis ou treize dimanches consécutifs, auront, par de pieuses méditations ou des prières faites à la gloire de Dieu, honoré ce Saint, une indulgence plénière applicable aussi aux défunts, indulgence que l'on pourra gagner l'un ou l'autre des mardis ou des dimanches où l'on aura rempli toutes ces conditions.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er mai 1898, la vingt-unième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Bref du Souverain Pontife sur la Franc-maçonnerie

A notre cher fils Luigi Gullino, président du Comité central Italien de la Société Anti-maçonnique, Turin.

“ Cher Fils, salut et bénédiction Apostolique.

“ Nous avons appris avec plaisir que ce que Nous avons enseigné et publié relativement au devoir d'échapper aux embûches de la société maçonnique et d'en dévoiler les tromperies, est accueilli par les catholiques avec soumission et bonne volonté. Les Comités qui ont été institués chez les différentes nations, et qui, sous la direction des Saints Pasteurs, se sont mis avec ardeur à cette œuvre si utile en sont la preuve. La lettre que vous Nous avez envoyée le mois dernier Nous montre qu'il en est advenu de même pour l'Italie. Nous avons d'autant plus de confiance en votre bonne œuvre que vous avez résolu de ne rien faire avec imprudence ou en dehors de l'autorité et des enseignements de votre Archevêque. Que les secours divins soutiennent vos efforts. Et pour que Dieu vous dispense ses grâces avec plus d'abondance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et au Comité que vous présidez, la bénédiction Apostolique.

“ Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 23 Avril 1898, l'an XX^e de Notre Pontificat.

LEO PP. XIII.

Bref de Léon XIII à l'Archevêque de Turin

Le Souverain-Pontife vient en réponse à une lettre de l'archevêque de Turin de lui adresser le bref suivant :

“ Les faits lamentables par lesquels les ennemis de la paix publique ont naguère troublé et bouleversé l'Italie entière Nous ont profondément affligé, non seulement parce que la sécurité des citoyens en a été compromise, mais aussi parce qu'on a voulu témérairement chercher dans ces faits un prétexte pour redoubler d'hostilités contre notre sainte religion. Nous avons été toutefois réconforté par la lettre que vous Nous avez adressée en union avec Notre vénérable Frère l'archevêque de Verceil et par laquelle vous Nous avez signalé l'affluence des catholiques accou-

rus de toutes parts pour vénérer le très Saint-Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'ardeur avec laquelle se sont accomplies, sous toutes les formes, les manifestations publiques de la foi qui est profondément empreinte dans les cœurs. En effet, les marques de foi et de piété contribuent à nous faire espérer qu'il plaira à Dieu, dans sa clémence, d'accorder aux populations italiennes des temps meilleurs.

“ Ce serait en vain que l'on travaillerait à obtenir la concorde en négligeant la religion, sans laquelle il est inévitable que la justice vienne à manquer et que tout droit soit méconnu. C'est à cela que tendent, en vérité, Nos exhortations et, afin que cette vérité soit hautement reconnue de tous, Nous adressons à Dieu de continuelles et suppliantes instances, inspirées par l'amour que Nous portons à Notre patrie.

“ En attendant, en témoignage de Notre spéciale bienveillance et comme gage des dons célestes, Nous vous accordons la bénédiction apostolique à vous et à l'archevêque de Verceil ainsi qu'aux évêques suffragants de vos provinces ecclésiastiques, à votre clergé et au peuple fidèle.

“ Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 juin 1898, de Notre Pontificat la vingt-unième année.

LÉON XIII, PAPE.

Un Ministère d'instruction publique ⁽¹⁾

IX—RAISON DE CIRCONSTANCE

A l'aide de quelles formules les agents directs ou indirects de la secte ont-ils réussi à s'emparer d'une bonne partie de l'opinion en faveur de leur œuvre ténébreuse ? Voilà ce qu'il nous reste à élucider.

La première, celle sur laquelle ils appuient le plus volontiers, précisément parce qu'avec son protéisme, elle s'adapte à tout ce qu'on veut, sans rien livrer du dessein poursuivi, c'est le besoin de donner à nos populations une instruction pratique. Cette formule-là, c'est le gros canon des réformes du même genre poursuivies par la secte, dans tous les pays du monde où l'opinion n'était pas encore assez mûre pour qu'elle démasquât hardiment ses batteries. Que de victoires l'association néfaste née du souffle de l'enfer ne lui doit-elle pas, partout où la crédulité humaine, mal protégée contre les inspirations mauvaises par suite de l'affaiblissement de la foi, s'est laissée prendre à cette embûche où un peu

(1) Voir, pour dernier article paru, Vol I, page 367.

de sagesse, un instant de réflexion, le moindre effort de logique eussent suffi pour distinguer nettement une attaque, une insinuation, un appât !

Une attaque : si la réforme proposée doit se faire dans le sens d'une instruction pratique, c'est donc que le système en vigueur ne fournit pas cette instruction. Une insinuation : instruction pratique est une manière honnête de parler pour faire accepter une chose qui, elle, est une abomination, savoir une instruction ordonnée en vue du matérialisme le plus abject et en faisant table rase des facultés morales et de la fin surnaturelle de l'enfant. Un appât : c'est, en effet, un appel à l'ambition des parents pour qu'ils sacrifient, dans leurs préoccupations à cet égard, le nécessaire à l'utile, l'essentiel au secondaire, l'absolu au relatif ; pour que, s'ils ne consentent pas à sacrifier pleinement le nécessaire, l'essentiel et l'absolu, ils lui accordent, dans tous les cas, moins de place et fassent la part plus large à l'utile, au secondaire, au relatif.

La formule est dangereuse comme toutes les formules maçonniques, précisément parce qu'en soi elle ne dit rien et dit tout : rien à ceux qui ne sont pas initiés, tout à ceux qui le sont ; rien à la bonne foi des catholiques, qu'elle est destinée à surprendre, tout à ceux qui savent à quoi elle tend. Parlez d'instruction pratique, et, quelle que soit leur conduite personnelle à l'égard de leurs enfants, vous verrez battre des mains, vous entendrez applaudir en chœur tous ceux qui, de près ou de loin, ont au cœur la haine de l'Eglise. Pourquoi, si ce n'est parce qu'il y a là un mot d'ordre connu, un cri de ralliement ? Avec le temps, vous verrez encore se ranger du même côté tout ce qu'il y a de suspect, de tiède, de relâché parmi les enfants de l'Eglise, tous ceux qui, dans les diverses circonstances de leur vie, s'évertuent à concilier leur devoir avec leur intérêt. N'en soyez pas surpris : c'est la récolte de la secte qui se fait et s'enrange ; c'est le troupeau des émancipés, qui passe de la houlette des pasteurs s'employant à les contenir dans les pâturages de la vérité, au nom de l'autorité divine, sous la verge de fer d'une domination occulte qui s'exercera sur eux à leur insu et, après les avoir pétris comme une pâte molle, les fera manoeuvrer, par des intermédiaires, comme les rouages d'une machine dont elle seule tient en main les régulateurs et les clefs.

La formule est dangereuse encore parce qu'elle est insaisissable. Essayez de faire dire à nos réformateurs ce qu'ils entendent par instruction pratique, ils vous répondront par une autre formule tout aussi nuageuse. L'instruction pratique, vous diront-

ils, c'est le moyen d'armer progressivement l'enfant pour toutes les luttes de la vie. Nous accepterions volontiers la définition, si nous ne savions que les mots ont une valeur toute différente, suivant qu'ils sont employés dans le vocabulaire maçonnique ou dans le langage catholique.

Progrès est, en effet, un mot qui vient du latin et qui signifie marche en avant. Un corps ne marche en avant que s'il obéit à l'impulsion première qui lui a été donnée et tend à son but. S'il éprouve de la résistance, sa marche en avant se ralentit ; s'il reçoit un contre-coup, il rétrograde. Or, l'homme, parti de Dieu, retourne à Dieu. Il n'y peut aller que par l'Eglise, seule dépositaire de la vérité. S'il obéit à ses passions, son mouvement ascensionnel vers Dieu est compromis jusqu'à ce qu'il rentre dans la voie droite. S'il s'obstine dans une erreur vincible ou tombe dans l'impénitence en s'attardant dans des habitudes déplorables, il ne va pas à Dieu, mais au démon.

Pour tout être humain qui a la notion de sa fin dernière, le secret de sa destinée éternelle, et qui sait que celle-ci se confond avec son principe, les luttes de la vie sont donc avant tout des luttes morales contre le démon, le monde et la chair. Armer l'enfant contre les luttes de la vie, c'est donc le mettre, avant tout et pardessus tout, en état de résister à tout ce qui fait obstacle à son salut, c'est lui fournir les moyens d'avancer vers Dieu, de se relever s'il tombe en route, de reconquérir le terrain perdu s'il a buté contre les faiblesses humaines, de reprendre enfin son vol vers les régions célestes, par une résolution virile fécondée par la grâce, quelque temps qu'ait duré son inertie, ou plutôt son mouvement rétrograde, car, dans l'ordre du salut, qui n'avance pas recule.

Comment armer l'enfant contre les luttes de la vie ainsi entendues au point de vue chrétien, le seul vrai, comprenez bien, si ce n'est en éclairant son intelligence pour la tenir constamment en possession de la vérité certaine, et en fortifiant sa volonté pour que toujours elle poursuive le bien, en accomplissement de la loi de Dieu, c'est-à-dire, en définitive, pour que l'homme corresponde à l'impulsion première qui de Dieu le ramène à Dieu, ou, en d'autres termes, pour qu'il obéisse à la loi du progrès ? Eh bien, voilà, il nous semble, ce à quoi s'emploie avantagement l'école catholique, telle que nous avons le bonheur de l'avoir dans notre province. Pourquoi donc parle-t-on tant de réformer l'enseignement de façon à armer l'enfant contre les luttes de la vie ? Ah ! c'est que, encore une fois, les mots n'ont pas, dans le vocabulaire maçonnique, la valeur qu'ils ont dans le langage catholique, et que ce

que la secte appelle progrès, nous l'appelons, nous, avec l'Eglise, recul, rétrogradation, tranchons le mot, damnation ; que ce qu'elle appelle armer l'enfant contre les luttes de la vie, c'est lui fournir les moyens de conquérir le bien-être matériel, de faire de cette fin intermédiaire, légitime en soi pourvu qu'on ne s'y fixe pas, le centre de ses affections et de ses désirs, l'objet constant de ses labeurs, le terme de ses espérances, sans s'occuper le moins du monde de le mettre en état de tendre à la pleine réalité de la vie, en établissant dans son esprit l'empire de la vérité comme l'empire du bien dans son cœur.

Ce qui pour nous donne à cette formule son véritable caractère maçonnique, c'est que le reproche qu'elle sous-entend ne s'adresse qu'aux écoles où se donne un enseignement foncièrement catholique. Vous ne verrez jamais ces enrégés réformateurs diriger leurs batteries contre les écoles protestantes ou neutres, ou même les écoles particulières tenues par des professeurs imbus de leur esprit, quelque vice qu'y signalent des observateurs parfaitement désintéressés. Au contraire, ils ne perdront jamais une occasion de démontrer la supériorité de l'école anglaise et protestante ou neutre sur notre école française et catholique. Et s'il arrive que celle-ci, dans des concours universels, soit l'objet de distinctions privilégiées, ou si même des éducateurs libres penseurs, oubliant leur consigne dans une heure de loyauté, témoignent de l'excellence de ses méthodes, vous les verrez faire absolument litière de ces distinctions et transformer en eau bénite de cour ces témoignages arrachés, par la seule évidence des résultats, à l'asservissement du monde officiel aux influences anticatholiques.

Et c'est logique, voyez-vous. Autrement, comment s'arrangerait le dogme maçonnique de l'Eglise école d'ignorance et d'obscurantisme, de l'Eglise tenant les esprits dans les ténèbres pour mieux les dominer ? Reconnaître que l'Eglise peut, mieux que tout autre, armer l'enfant contre les luttes de la vie, que c'est même là sa spécialité à l'égard de l'humanité toute entière, ce serait avouer ingénument le véritable caractère de cette formule relative à l'instruction pratique, savoir celui de contre-vérité, et lui faire perdre tout le bénéfice de sa parenté avec le dogme maçonnique que nous venons de rappeler.

Après nous être demandé en quoi notre enseignement pèche du côté pratique, nous verrons, dans un prochain article, ce que nous vaudrait à nous, Canadiens-français de la Province de Québec, le succès de la réforme maçonnique réclamée avec tant de persistance.

La Rénovation

IX

Le Libéralisme Doctrinal

III

L'Accord

Il est donc évident pour tous qu'il existe deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile. Chacune d'elles a une sphère d'action particulière, mais toutes deux doivent concourir au même but. Toutes deux ont pour fin dernière d'élever les peuples vers les sommets de la justice, de les rendre meilleurs, de leur faciliter les voies qui conduisent à l'éternel et souverain bien.

La conséquence de cette organisation sociale veut que l'accord le plus parfait règne entre ces deux puissances, dans les limites que la divine Providence leur a assignées selon leur nature et leur but spécial, car toutes deux concourent, par des moyens différents, à la même fin qui est la glorification de Dieu, créateur des hommes et des sociétés.

En étudiant les annales de l'humanité, on apprend que cet heureux accord entre les deux puissances a déjà existé et que ce fut alors les plus belles pages de l'histoire des peuples.

A ce sujet, Léon XIII s'exprime comme suit :

“ Il fut un temps où la philosophie de l'Évangile gouvernait les États. A cette époque, l'influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile. Alors la religion instituée par Jésus-Christ, solidement établie dans le degré de dignité qui lui est dû, était partout florissante grâce à la faveur des princes et à la protection légitime des magistrats. Alors le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et l'amical échange de bons offices. Organisée de la sorte, la société civile donna des fruits supérieurs à toute attente, dont la mémoire subsiste et subsistera, consignée qu'elle est dans d'innombrables documents que nul artifice des adversaires ne pourra corrompre ou obscurcir.

Si l'Europe chrétienne a dompté les nations barbares, et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité ; si elle a repoussé victorieusement les invasions manées ; si elle a gardé la suprématie de la civilisation, et si, en

tout ce qui fait honneur à l'humanité, elle s'est constamment et partout montrée digne et maîtresse ; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes ; si elle a très-sagement fondé une foule d'œuvres pour le soulagement des misères, il est hors de doute qu'elle en est grandement redevable à la religion, sous l'inspiration et avec l'aide de laquelle elle a entrepris et accompli de si grandes choses.

Tous ces biens dureraient encore, si l'accord des deux puissances avait persévéré, il y avait lieu d'en espérer de plus grands encore si l'autorité, si l'enseignement, si les avis de l'Eglise avaient rencontré une docilité plus fidèle et plus constante. Car il faudrait tenir comme loi imprescriptible ce qu'Yves de Chartres écrivit au Pape Pascal II : " Quand l'empire et le sacerdoce " vivent en bonne harmonie, le monde est bien gouverné, l'Eglise " est florissante et féconde. Mais quand la discorde se met entre " eux, non seulement les petites choses ne grandissent pas, mais " les grandes elles-mêmes dépérissent misérablement." [S. Aug. Lettre 238, à Marcellin C. II n. 15.]

IV

Le Goût des Nouveautés

Cet état de choses était trop beau pour qu'il durât longtemps, et bientôt l'esprit du mal souffla sur le monde un vent de discorde qui devait causer des malheurs incalculables. Alors un moine apostat leva l'étendard de la révolte, imagina une religion basée sur l'indépendance, ne reconnaissant aucun supérieur, laissant à la conscience individuelle le soin de résoudre à son gré les plus graves questions d'interprétation de la parole évangélique.

Nous sommes au 16^e siècle.

Mgr. Laflèche, le vénérable évêque de Trois-Rivières, dans sa lettre pastorale promulguant l'encyclique du Pape, résume comme suit cette période qui fut la source des maux actuels :

" L'indépendance ou la souveraineté de la raison humaine, proclamée et exaltée par le protestantisme et ensuite par le philosophisme, éloigna une foule d'esprits des sentiers de la vérité. C'est cette fausse indépendance de l'homme, que l'on a décorée du nom de liberté, qui a fait depuis tant de ravages dans le monde.

" Il était visible que la raison individuelle de l'homme, prenant la place de l'autorité de Dieu dans la religion, devait bientôt prendre celle de l'autorité civile dans l'Etat, et ne vouloir plus souffrir aucun joug.

" Comme, d'après la forme moderne des Etats, la plupart des hommes sont appelés à prendre part au gouvernement public, cette fausse liberté devait entraîner dans la société civile un dé-

Juge d'erreurs et de maux, en flattant les passions et en créant des ambitions démesurées."

De la liberté mal entendue est né le *droit nouveau*, ce formulaire des principes modernes, dit le saint évêque.

L'encyclique *Immortale Dei* énumère ces principes :

" Mais ce pernicieux et déplorable goût de nouveautés que vit naître le XVI^e siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée, rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un *droit nouveau*, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel."

Ier PRINCIPE

Ici notre St Père le Pape indique le premier de tous ces principes, en démontrant la fausseté et toutes les conséquences funestes qui s'ensuivent.

" Voici le premier de tous ces principes : tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables, et par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie : chacun relève si bien de lui seul, qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui : il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut faire ce qui lui plaît : personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel ne dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pouvoir, pour l'exercer en son nom. La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait en rien de la société du genre humain ; ou bien comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne devaient rien à Dieu, ou qu'on pût imaginer une puissance quelconque dont la cause, la force, l'autorité ne résidât pas tout entière en Dieu même. De cette sorte, on le voit, l'Etat n'est autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-même, et dès lors que le peuple est censé la source de tout droit et de tout pouvoir, il s'en suit que l'Etat ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune religion, n'est pas tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes, ni d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser une principalement ; mais qu'il doit leur attribuer à toutes l'égalité en droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre de se faire juge de toute question religieuse, chacun sera libre d'embrasser

la religion qu'il préfère, ou de ne'en suivre aucune si aucune ne lui agréé."

PRINCIPES DECOULANT DU IER

" De là découlent, nécessairement, la liberté sans frein de toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, la licence sans bornes et de penser et de publier ses pensées."

L'ETAT SUPERIEUR, L'EGLISE INFERIEURE.

Comme conséquence de ces principes, l'Etat en vient à s'arroger des droits qui ne lui compètent pas et à reléguer l'Eglise à l'arrière-plan. Usurpant la première place, l'Etat veut faire de l'Eglise sa subalterne et refuse injustement de la mettre sur un pied d'égalité, bien que par sa nature elle lui soit supérieure.

C'est en ces termes que Léon XIII dénonce cette injustice-manifeste :

" Etant donné que l'Etat repose sur ces principes aujourd'hui en grande faveur, il est aisé de voir à quelle place on relègue injustement l'Eglise.

Là, en effet, où la pratique est d'accord avec de telles doctrines, la religion catholique est mise dans l'Etat sur le pied d'égalité ou même d'infériorité avec des sociétés qui lui sont étrangères. Il n'est tenu nul compte des lois ecclésiastiques ; l'Eglise qui a reçu de Jésus-Christ ordre et mission d'enseigner toutes les nations se voit interdire toute ingérence dans l'instruction publique.

Dans les matières qui sont de droit mixte, les chefs d'Etat portent d'eux mêmes des décrets arbitraires, et sur ces points affichent un superbe mépris des saintes lois de l'Eglise. Ainsi ils font ressortir à leur juridiction les mariages des chrétiens ; portent des lois sur le lien conjugal, son unité, sa stabilité ; mettent la main sur les biens des clercs, et dénie à l'Eglise le droit de posséder. En somme, ils traitent l'Eglise comme si elle n'avait ni le caractère ni les droits d'une société parfaite, et qu'elle fût simplement une association semblable aux autres qui existent dans l'Etat. Aussi tout ce qu'elle a de droits, de puissance légitime d'action, ils le font dépendre de la concession et de la faveur des gouvernements."

SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.

Conformément à ces principes, dans certains Etats, on demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un moyen d'asservir l'Eglise.

" Dans les Etats où la législation civile laisse à l'Eglise son autonomie, et où un concordat public est intervenu entre les deux puissances, d'abord on crie qu'il faut séparer les affaires de l'Eglise des affaires de l'Etat, et cela dans le but de pouvoir agir

impunément contre la foi jurée et se faire arbitre de tout, en écartant tous les obstacles.

Mais comme l'Eglise ne peut le souffrir patiemment, car ce serait pour elle désertier les plus grands et les plus sacrés des devoirs, et qu'elle réclame absolument le religieux accomplissement de la foi qu'on lui a jurée, il naît souvent entre la puissance spirituelle et le pouvoir civil des conflits dont l'issue presque inévitable est d'assujettir celle qui est le moins pourvue de moyens humains à celui qui en est mieux pourvu."

SUPPRESSION DE L'EGLISE.

Dans d'autres pays, selon les circonstances, les fauteurs de désordres travaillent à chasser et à anéantir l'Eglise.

"Ainsi, dans cette situation politique que plusieurs favorisent aujourd'hui, il y a une tendance des idées et des volontés à chasser tout à fait l'Eglise de la société ou à la tenir assujettie et enchaînée à l'Etat. La plupart des mesures prises par les gouvernements s'inspirent de ce dessein. Les lois, l'administration publique, l'éducation sans religion, la spoliation et la destruction des Ordres religieux, la suppression du pouvoir temporel des Pontifes Romains, tout tend à ce but : frapper au cœur les institutions chrétiennes, réduire à rien la liberté de l'Eglise catholique et à néant ses autres droits."

L'AUTORITÉ PROCÈDE DE DIEU.

Tout pouvoir vient de Dieu et ceux qui proclament la souveraineté absolue du peuple oublient que Dieu est le principe ordonnateur de l'univers entier et est le Maître qui dirige tous les événements et les phénomènes du monde créé ou incréé.

"La simple raison naturelle démontre combien cette façon d'entendre le gouvernement civil s'éloigne de la vérité.

Son témoignage, en effet, suffit à établir que tout ce qu'il y a d'autorité parmi les hommes procède de Dieu, comme d'une source auguste et suprême. Quant à la souveraineté du peuple, que, sans tenir aucun compte de Dieu, l'on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide, et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique, et le maintien paisible de l'ordre. En effet, sous l'empire de ses doctrines, les principes ont fléchi à ce point que pour beaucoup, c'est une loi imprescriptible en droit politique que de pouvoir légitimement soulever des séditions. Car l'opinion prévaut que les chefs du gouvernement ne sont que des délégués chargés d'exécuter la volonté du peuple : d'où cette conséquence nécessaire, que tout peut également changer au gré du peuple et qu'il y a toujours à craindre des troubles."

MARC-ANTOINE.

(A suivre)

La mort d'un archevêque

Nous relatons ailleurs les fêtes que la France vient de célébrer en l'honneur de Mgr. Affre, l'archevêque martyr. On nous saura gré de reproduire ici le récit officiel de la mort de ce héros de la charité qui a donné sa vie pour la cause de la paix sociale.

Ce document fut publié à Paris, en 1848, par l'autorité diocésaine. Il est dû à la plume de Mgr. Jacquemet, l'un des vicaires-généraux qui accompagnèrent Mgr. Affre dans son héroïque démarche.

Mgr l'Archevêque, cerné le vendredi matin par l'émeute, dans le quartier de Saint-Etienne-du-Mont, où il était allé administrer le sacrement de Confirmation aux jeunes enfants, avait été éloigné pendant deux jours de sa demeure ordinaire, dans l'île Saint-Louis. Il était rentré le samedi soir, 24 juin. Il souffrait cruellement de la continuation de cette lutte sanglante, et conjurait Dieu d'y mettre un terme.

Il prit la résolution de tenter les derniers efforts pour parvenir jusqu'aux insurgés, et pour les décider à déposer les armes. Il espérait qu'après avoir repoussé toutes les tentatives faites jusqu'à ce moment, ils ne résisteraient peut-être pas à la voix de la Religion, dont il était le Ministre, à la vue de la Croix, pour laquelle le peuple de Paris avait naguère montré tant de vénération.

Il ne se dissimulait pas les dangers de son entreprise, soit qu'il fût frappé d'une balle, soit qu'il fût retenu au milieu des insurgés. Il calculait paisiblement ces chances diverses et disait avec une simplicité touchante : *Ma vie est bien peu de chose*. Sa plus grande préoccupation était la difficulté d'arriver jusqu'aux barricades, c'est-à-dire d'obtenir le passage et de franchir l'espace qui séparait l'armée des défenseurs de l'ordre, des rangs des insurgés. Il pensa que le chef du Pouvoir exécutif ne refuserait pas de lui faciliter ce passage et, accompagné de deux de ses Vicaires Généraux, les seuls que l'émeute ne tint pas forcément séparés de lui, et qui sollicitèrent la grâce de le suivre dans cette belle mission, il se rendit à pied auprès du général Cavaignac, à l'hôtel de la présidence, le dimanche 25, sur les 4 heures du soir.

Son passage à travers les rues et les quais de la grande ville, devenue méconnaissable et transformée en une sorte de camp militaire, fut marqué par mille bénédictions, par mille scènes de touchant attendrissement. Cette population devinait sa pensée et comprenait, avec cet instinct admirable qui la caractérise, qu'avec lui passait un gage de paix, un symbole d'espérance. Les mères osaient franchir le seuil de leurs demeures pour se jeter à ses pieds avec leurs enfants. Sans avertissement préalable, les

tambours battaient aux champs, les officiers et soldats rendaient les honneurs militaires, et de bien des rangs partaient ces cris : " Vive la Religion ! vive la République ! vive l'Archevêque de Paris ! "

Le général Cavaignac ne se borna pas à donner son assentiment au désir de l'Archevêque ; il bénit sa pensée, et exprima avec attendrissement l'espérance que cette belle et religieuse démarche serait couronnée de succès. L'Archevêque, quoique excédé de fatigue et souffrant depuis plusieurs mois, comme le savent ses amis, prit à peine un instant de repos. Il repartit pour la Bastille.

Dans toutes les rues qu'il avait à traverser et qui venaient d'avoir tant à souffrir, les marques de vénération et de reconnaissance s'augmentaient de tout ce que venaient y ajouter l'honneur de la situation, le péril encore si menaçant, le bruit de la fusillade et du canon qui tonnait à nos oreilles. De jeunes officiers, des gardes mobiles, ces héroïques enfants qui revenaient à l'instant du combat, tout noirs de poudre, couraient à nous et lui pressaient les mains, plusieurs en rappelant que c'était *lui* qui les avait *confirmés*, et en le conjurant de ne pas s'exposer davantage ; d'autres lui disant : " Bénissez nos fusils, nous serons invincibles." Des femmes lui apportaient, avec une naïve simplicité, du linge et de la charpie, lui demandant que, puisqu'il allait au milieu des blessés et des mourants, il voulût bien s'en charger. " *Sans doute*, leur répondait-il, *je vais voir, en passant dans les ambulances, nos pauvres blessés. Mais je me hâte d'arriver aux barricades pour essayer de faire cesser le feu, et empêcher qu'il n'y ait de nouvelles victimes.*"

A mesure que nous avançons dans les rangs de l'armée, et que nous touchions au lieu du combat, les officiers, émus jusqu'aux larmes, conjuraient l'Archevêque de ne pas poursuivre une tentative si périlleuse et probablement sans succès. Ils racontaient de récents malheurs, la mort du général Négrier, et de tant d'autres, de plusieurs parlementaires, du général de Bréa et de son aide de camp et les autres catastrophes que nous voudrions ensevelir dans l'oubli. Il répondait avec calme et un sourire de bonté que tant qu'il lui resterait une lueur d'espérance, il voulait s'efforcer d'arrêter l'effusion du sang. Il avançait donc toujours, visitant en passant les ambulances, bénissant et absolvant, avec ses Grands-Vicaires, les mourants, et disant une parole de tendresse et de piété à chaque blessé.

Arrivé à l'officier supérieur qui commandait l'attaque, il lui fit connaître l'assentiment donné par le général Cavaignac à sa démarche, et lui demanda en grâce de suspendre un moment le feu de son artillerie et la fusillade. " *Je m'avancerai seul avec mes prêtres, ajouta-t-il, vers ce peuple qu'on a trompé. J'espère qu'ils reconnaîtront ma soutane violette et la croix que je porte sur la poitrine.*" Cette prière fut accueillie, et, malgré la gravité de la situation, l'ordre fut donné de suspendre le feu.

Plusieurs gardes nationaux conjuraient l'Archevêque de leur permettre de le suivre, et, s'il le fallait, de mourir avec lui. Il ne le permit pas. Un brave ouvrier obtint seul

la permission de marcher devant lui en portant la grande palme verte qu'il avait choisie pour symbole de ses intentions pacifiques. Quelques autres s'attachèrent à ses pas et le suivirent en trompant sa vigilance.

Nos espérances étaient dépassées. La barricade avait cessé son feu, et ses défenseurs paraissaient montrer des dispositions moins hostiles. A cette bonne nouvelle, l'Archevêque traverse la place de la Bastille, court avec ses Grands-Vicaires vers l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et en un moment se trouve au milieu des insurgés descendus sur la place, auxquels se mêlaient plusieurs soldats, empressés sans doute de fraterniser. Mais, en un clin d'œil, quelques collisions éclatent ; le cri : *Aux armes ! A nos barricades !* retentit ; un coup de fusil part accidentellement, nous le pensons, et aussitôt la terrible fusillade recommence avec énergie.

C'était 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir. L'Archevêque avait tourné la barricade, il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser, du geste et de la voix, la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudissait à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins. "*Je suis frappé, mon ami,*" dit-il, en tombant, à l'ouvrier qui portait la palme verte. Les insurgés s'empresment autour de lui, le relèvent dans leurs bras ; et l'emportent, par des issues qui leur sont connues, chez le curé de Saint-Antoine, la plupart en lui donnant des marques de vénération et d'amour et en répétant : "*Quel malheur ! il est blessé, notre bon père, notre bon pasteur qui était venu pour nous sauver.*" Dans ce court trajet, une balle frappe aussi, mais d'une blessure moins grave, un fidèle domestique qui avait réussi à suivre son maître.

Des deux Grands-Vicaires, séparés un instant de leur Archevêque par la confusion d'un pareil moment, l'un erra une partie de la nuit sans pouvoir pénétrer auprès du Prélat qu'il ne rejoignit que le matin : l'autre, jeté au pied de la colonne de Juillet, y resta quelque temps exposé au feu de la barricade, puis traversa en courant la place de la Bastille, au milieu du croisement des balles qui n'atteignirent que son chapeau.

Il apprit bientôt la blessure de l'Archevêque, le lieu de sa retraite, et put s'y faire conduire en obtenant le libre passage par quelques maisons du faubourg. Il trouva le vénérable Prélat entouré, au presbytère de Saint-Antoine, des soins les plus affectueux et les plus dévoués. Il était couché par terre sur un matelas, comme un de ces blessés qu'il venait visiter. La paix et la sérénité étaient sur son front. Son Grand-Vicaire, qui venait d'apprendre toute la gravité de sa blessure, se jette à genoux à côté de lui en lui baisant les mains, et en lui redisant les paroles si souvent répétées dans les heures précédentes : *Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.* L'Archevêque lui dit aussitôt : "*Grâces à Dieu, vous n'êtes pas blessé. Je suis heureux de vous avoir auprès de moi, et vous et les bons prêtres qui m'environnent. Je ne manquerai pas de secours spirituels.*"

Dans la première heure, la douleur ne fut pas fort vive et

n'annonçait pas au blessé l'extrême gravité de sa situation. Toutefois, les médecins, sans avoir perdu tout espoir, craignaient qu'il ne passât pas la nuit, et il devenait nécessaire de lui faire connaître la vérité. Cette douloureuse démarche fut rendue facile par le pieux Pontife.

Dès qu'il se trouva seul avec son Grand-Vicaire : *"Vous avez un devoir d'ami fidèle à remplir, lui dit-il ; vous devez m'avertir de ma situation ; ma blessure est-elle grave ? — Oui, Monseigneur, très grave, mais nous ne sommes pas sans espoir, et nous prions tant pour vous ! — Il est plus probable que j'en mourrai, n'est-ce pas ? — Oui, Monseigneur, humainement, il est plus probable que vous en mourrez."* Il se recueillit sans rien perdre de son calme, et levant les yeux vers le ciel : *"Mon Dieu, je vous offre ma vie, acceptez-la en expiation de mes péchés, et pour arrêter l'effusion du sang qui coule. Ma vie est bien peu de chose ; mais prenez-la. Je mourrais content, si je pouvais espérer la fin de cette horrible guerre civile, si mon sacrifice terminait tant de malheurs."* Il répétait souvent : *"Mon Dieu, mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. Je vous ai offensé, je ne vous ai pas assez aimé ! Ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde."* Il goûtait ce mot de *miséricorde*, et disait : *"Les souffrances mêmes que vous m'envoyez sont un gage de votre miséricorde, puisqu'elles m'aident à purifier mon âme et à faire pénitence."* Puis, revenant vers la pensée de son cher troupeau si cruellement frappé : *"Dites-leur bien, dites aux ouvriers que je les conjure de déposer les armes, de cesser cette lutte atroce, de se soumettre aux dépositaires du pouvoir : certainement le gouvernement ne les abandonnera pas. Si l'on ne peut pas leur procurer du travail à Paris, on leur en donnera ailleurs ; dites-leur, pour leur plus grand bien, qu'ils se décident à partir."*

On lui faisait remarquer que le feu avait cessé peu après sa démarche, et qu'on était plein d'espérance qu'il ne recommencerait pas le lendemain. Cette pensée semblait apporter du baume sur sa terrible blessure.

Une inquiétude paraissait altérer la sérénité de son âme et la joie de son dévouement ; il la communiqua avec l'expression d'un vrai chagrin au confident intime de ses pensées ; c'était la crainte que son héroïque démarche ne fût trop exaltée par les hommes. *Après ma mort*, disait-il en soupirant, *on va me donner des éloges que j'ai peu mérités.*

Les âmes chrétiennes apprécieront l'héroïsme de son humilité, presque à l'égal de l'héroïsme de sa charité. Il appelait à son secours Marie, à laquelle il donnait le nom de Mère. Il récitait alternativement le *Sub tuum presidium*, la prière de saint Bernard : *Souvenez-vous, ô très pieuse Vierge Marie, etc.*, et ces paroles : *Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* Il invoquait les anges, et parmi les saints, surtout saint Denis, son patron et celui de l'Église de Paris, qui avait le premier versé son sang pour son Église.

Il demanda bientôt à son Grand-Vicaire de recevoir sa confession. Peu après, il lui demanda le Viatique. Il était près de mi-

nuit. Pendant les préparatifs de cette pieuse cérémonie, il se plaignit que les douleurs, devenues plus vives, l'empêchassent de se préparer suffisamment à la communion qu'il allait faire. *Aidez-moi, disait-il, parlez-moi du Sacrement* ; et il entraînait avec recueillement dans les pensées de foi et de piété qui lui étaient suggérées.

Son secrétaire particulier, averti par un prêtre dévoué qui avait franchi, sans craindre le danger, l'espace qui nous séparait de l'archevêché, était arrivé avec un second domestique. M. le curé de Sainte-Marguerite était aussi accouru à la triste nouvelle. Le bon prélat disait à tous de bonnes et suaves paroles avec une parfaite liberté d'esprit. Il bénissait ses domestiques, et spécialement ce fidèle serviteur blessé à côté de son maître, qui s'était traîné de son matelas auprès de lui, pour lui baiser encore une fois la main. Ils sanglotaient en l'entendant leur demander pardon des impatiences qui avaient pu lui échapper avec eux.

Cependant, tout était prêt pour la réception des derniers sacrements. Les prières ayant commencé, il y répondait avec calme au milieu de l'émotion des prêtres qui l'entouraient. Après avoir reçu l'Extrême-Onction, il renouvela avec fermeté la profession de sa foi et spécialement de sa foi en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement adorable de l'Eucharistie qu'on venait d'apporter. Le prêtre lui ayant dit que Jésus-Christ, qui avait souffert et qui était mort pour le salut du monde, venait le visiter, et descendre dans son âme pour être sa force, pour l'aider à souffrir et à mourir aussi pour le salut de son troupeau, il se recueillit, goûta cette pensée, et reçut avec une sainte émotion le Viatique des mourants.

Tout le reste de la nuit fut accompagné de souffrances cruelles. Les plaintes qu'elles lui arrachaient étaient accompagnées de nouveaux élans de piété : *Mon Dieu, que je souffre ! Non est dolor sicut dolor meus. Je vous offre mes souffrances ; que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre. Mon Dieu, je vous aime, vous êtes mon père, le meilleur et le plus tendre des pères. Puis revenant encore à son cher troupeau : Mon Dieu, si je souffre, je l'ai bien mérité, moi ; mais votre peuple, votre pauvre peuple, faites-lui miséricorde ; parce Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.*

Le matin, le docteur Cayol, son médecin et son ami, était enfin parvenu à le rejoindre, ainsi que le Grand-Vicaire qui en avait été violemment séparé la veille. On chercha les moyens de transporter l'auguste blessé à l'archevêché. Le maintien des barricades rendait ce projet presque impossible. Les insurgés, qui avaient veillé en silence pendant toute la nuit autour de l'asile qui avait reçu le bon Pasteur, venaient avec anxiété chercher des nouvelles. Les hommes, les femmes, les enfants, montraient la plus vive émotion, et laissaient couler des larmes en apprenant la triste réalité.

Les Grands-Vicaires, M. le curé de Saint-Antoine, les autres prêtres présents, y ajoutaient le récit des paroles admirables par lesquelles le bon Pasteur les conjurait de déposer les armes et de profiter du délai qui venait de leur être accordé pour faire leur soumission ; on leur répétait surtout le vœu si ardent du Pontife-

blessé à mort : *Que mon sang soit le dernier versé.* Ils baissaient la tête avec une vive douleur, et nous ne doutons pas que l'impression profonde produite dans l'immense faubourg par le dévouement pastoral n'ait contribué pour beaucoup à rendre la dernière résistance peu longue et à hâter la pacification générale.

Vers une heure, dès que le chemin fut ouvert, l'archevêque fut placé sur un brancard fabriqué à la hâte ; des ouvriers du faubourg, des soldats, des gardes nationaux, réunis par une affection et des regrets communs, ne se disputaient plus que l'honneur de porter ce précieux fardeau. Un cortège formé à la hâte de soldats et d'officiers des différents corps se mit en marche avec les prêtres, les médecins, les serviteurs du prélat : une longue haie de peuple pénétré de respect, de douleur, d'admiration, la garde nationale et les troupes pleines des mêmes sentiments, et rendant les honneurs militaires, l'accueillaient sur son passage. On se jetait à genoux, et l'on faisait le signe de la Croix, comme devant les reliques d'un martyr. Des prêtres accourus de tous les points de Paris le reçurent à l'archevêché tout baignés de larmes, mais aussi tout fiers de la gloire si sainte de leur Pontife. Paris tout entier partageait ce double sentiment, et, au milieu de si grands malheurs, ce malheur semblait dominer tous les autres.

La paix, la sérénité, la piété de l'Archevêque étaient toujours les mêmes, à mesure que le mal faisait de plus profonds ravages. Il bénissait les soldats de son escorte, tombés à genoux autour de son lit ; il répondait à ses Grands-Vicaires et aux membres de son Chapitre, de son clergé, de ses Séminaires, se pressant tous autour de lui, *que ce n'était pas pour sa guérison qu'il fallait prier, mais pour que sa mort fût sainte.* Il baisait souvent avec piété un Crucifix qu'on lui présentait, en lui rappelant que c'était le Souverain Pontife qui le lui avait envoyé comme un gage de sa tendresse paternelle et qui y avait attaché des indulgences pour l'article de la mort.

Les plus illustres médecins et chirurgiens de la capitale avaient inutilement été appelés : tout espoir était perdu. Son agonie commença le mardi vers midi. Depuis ce moment jusqu'à 4 h. $\frac{1}{2}$, heure de sa mort, les prières de la recommandation de l'âme furent récitées à travers les sanglots d'une nombreuse assistance de prêtres, de gardes nationaux, d'hommes de toutes les conditions.

Quand enfin le saint Archevêque eut rendu le dernier soupir, un des Grands-Vicaires, ayant rappelé aux prêtres présents, et tout baignés de larmes, quelques-unes des plus touchantes paroles du martyr de la charité, tous étendirent la main sur son corps, et jurèrent de consacrer, à son exemple, leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs frères.

Ce serment, tout le clergé de Paris et de la France le répète, et il le tiendra.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous détachons les extraits suivants du rapport de M. l'abbé Cherrier, surintendant des écoles catholiques au Manitoba, sur la dépense occasionnée par le maintien des écoles catholiques de cette province du 1er janvier au 31 décembre 1897 :

“ Nous avons pu, grâce à ces aumônes, venant du clergé et des laïques, consacrer la somme de \$9,866.37 au soutien des écoles catholiques de cette province. Ont participé à ces secours, 66 écoles et 3,500 enfants.

.....
“ Les journaux ont récemment et à maintes reprises imprimé que l'aurore d'une ère nouvelle s'était levée pour la minorité lésée. Ce n'est point notre désir de discuter ici cette question. Nous voulons bien accepter comme sincère toute expression de bon vouloir, d'où qu'elle puisse venir. Nous devons cependant ajourner à une époque ultérieure l'expression définitive de notre jugement à cet égard.

“ Nul n'est plus anxieux que la minorité catholique de voir cette question brûlante sortir de l'arène politique. C'est pourquoi, à ceux qui sont disposés à nous tendre la branche d'olivier, nous pouvons donner l'assurance que, bien qu'il nous soit impossible de renoncer à nos droits constitutionnels, nous ne refuserons cependant point, dans l'intervalle, les satisfactions partielles qui pourraient, de quelque manière, atténuer les maux dont nous souffrons depuis 1890.”

On ne saurait mieux dire pour tout à la fois sauvegarder le droit et répondre à la pensée conciliatrice du Saint-Père, telle que nous la trouvons exprimée dans l'Encyclique *Affari vos*. Nous nous associons de tout cœur à cette attitude ferme et digne, qui laisse la porte ouverte à toutes les bonnes volontés et répond trop fidèlement à la direction donnée par l'autorité pontificale pour ne pas bénéficier, un jour ou l'autre, des heureux effets de la sagesse infaillible qui l'a dictée.

À l'occasion du cinquantenaire de l'arrivée des Pères de la Congrégation de Ste-Croix, au Canada, un chapitre général de cette congrégation aura lieu, pour la première fois en Canada, depuis la fondation de l'Ordre. Cette réunion aura lieu le 5 août prochain, au collège St Laurent, à St Laurent, près Montréal.

Mgr. Hurt, C. S. C., évêque de Bengale, ainsi que plusieurs dignitaires des maisons de la Congrégation, en France, à Rome et dans l'Indiana, sont attendus prochainement.

Le chapitre sera présidé par le supérieur général, le Très Rév. Père Gilbert François, C. S. C., qui, quelques semaines plus tard, présidera le chapitre provincial.

Les nouvelles constructions du collège Ste Anne à Weymouth Bridge, N. E., s'élèvent avec rapidité. C'est un édifice de 85 pieds de long sur 50 de large ; dans le soubassement, se trouve une grande salle de récréation ; au premier étage, des classes et une étude, et au second la chapelle.

On parle beaucoup en ce moment d'une grande convention qui doit avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain, les 9 et 10 août, pour venir en aide aux RR. PP. dans l'œuvre qu'ils ont entreprise au milieu de la population française catholique de cette région et qui a si bien réussi jusqu'à ce jour.

AUX ETATS-UNIS

Le chapitre quadriennal de l'Ordre de S. Augustin, tenu au collège Villanova, a été présidé par le délégué apostolique Mgr. Martinelli, qui est le prier général de l'Ordre. Le très R. John J. Fedigan, curé de l'église St Nicholas, à Atlantic City, a été élu provincial. Le nouveau provincial réside, depuis le 9 juillet à Bryn-Mawr.

On signale une soixantaine de conversions au catholicisme, dans ces derniers temps, dans les diverses parties de l'Union américaine, notamment dans les Etats de New-York, Ohio, Missouri, Iowa, Alabama et Texas. Les nouveaux frères ont tous été admis au sacrement de confirmation.

Il y a aux Etats-Unis 200,000 Slavons, qui presque tous sont catholiques. Ils possèdent dans le pays environ quarante églises desservies par une trentaine de prêtres.

En notant, l'autre jour, l'"événement unique" de la célébration d'un service funèbre quelconque en l'honneur de Gladstone auquel participaient les ministres de trois religions différentes, nous avons dit qu'il était peu probable que la chose eût été faite

avec l'assentiment ou l'approbation de l'évêque de Denver, Mgr. Matz. Nous avons raison. Il y a quinze jours, le P. Ryan, curé de l'église dans laquelle le service a eu lieu, a lu une déclaration à ses paroissiens, aux termes de laquelle il reconnaissait avoir été informé par son évêque qu'il avait "commis une chose odieuse, un acte qui était une cause de scandale pour tous les catholiques sincères de Denver," et que de fait, il avait reçu ordre de faire amende honorable.

Il faut avouer que cette manifestation de l'américanisme en action était joliment leste.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Dom Albertario, l'illustre directeur de l'*Osservatore cattolico*, vient d'être condamné à trois années de prison par un tribunal militaire. C'est une condamnation inique, scandaleuse et qui ne portera certainement pas bonheur à la monarchie de Savoie.

Nous adressons à notre confrère italien l'hommage de notre profonde admiration.

—Les sectaires italiens en veulent énormément à toutes les associations catholiques, mais ils honorent d'une haine particulière les caisses rurales au moyens desquelles les catholiques ont réussi à se soustraire à la domination des banquiers juifs et à organiser le crédit agricole dans des conditions favorables aux petits cultivateurs.

Ces associations ont, paraît-il, le grand tort d'être confessionnelles et de transformer rapidement en militants les catholiques qui y sont attirés. On comprend que cela ne plaise pas au gouvernement italien.

Les caisses rurales datent de 1892. Il en fut fondé 32 cette année-là. L'an suivant, l'on en établit 44 et depuis leur nombre n'a cessé de progresser. On prétend qu'il est aujourd'hui de plus de 1.000

—Le Souverain Pontife vient d'adresser à l'archevêque de Turin un bref qui fait aux derniers événements et à la conduite du gouvernement italien une significative allusion. Nous publions ce document dans son entier.

—Nous empruntons à la *Croix* le résumé que voici de la statistique générale de l'Ordre des Capucins, telle que publiée dans 1^{er} numéro de mai des *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum* :

Au 1er janvier dernier l'Ordre possédait dans le monde entier 531 couvents, 107 hospices, 58 noviciats ; on compte 3876 prêtres, 1938 clercs et novices, 2971 profès laïcs. L'Ordre possède en outre 36 collèges séraphiques avec 843 élèves dont celui de Strasbourg établi dans l'ancienne Chartreuse de Kœnigshofen aux portes de Strasbourg.

La province la plus importante est celle de Rome, car elle possède 40 couvents avec 521 religieux. La Toscane vient ensuite avec 38 couvents et 480 religieux ; la Marche d'Ancône en compte 34 avec 367 religieux.

La province la moins florissante est celle de Russie, la Pologne russe non comprise ; elle ne possède que 17 religieux, dispersés dans divers diocèses.

Le Tiers-Ordre séculier compte 673,083 membres, répartis dans 2765 Congrégations ; dans ce chiffre déjà si considérable ne sont pas compris les tertiaires inscrits chez les autres Ordres franciscains.

—Il y a quelque temps, le Souverain Pontife a cru devoir rappeler une fois de plus aux catholiques leur devoir de lutter contre la secte maçonnique. Il l'a fait dans un bref adressé au président du comité national italien de l'union antimaçonnique. Nous reproduisons ce document aux premières pages de la présente livraison de notre revue.

FRANCE.—Le cabinet modéré de M. Méline (M. Méline est franc-maçon, ne l'oublions pas), a laissé aux catholiques pour cadeau-souvenir un nouveau décret relatif à l'administration des biens de fabrique. Ce décret aggrave celui du 27 mars 1893.

Nous donnons ci-dessous un article de la *Croix* qui résume à grands traits l'histoire de la persécution contre les fabriques et expose les notes caractéristiques du présent décret. On y verra à quels actes antilibertaires l'esprit de secte peut pousser des hommes intelligents :

Le gouvernement poussé par les Loges, a voulu s'ingérer dans la question des cierges de nos églises, et prélever pour les administrer, un petit abonnement spécial, ce fut l'objet d'un décret du 27 mars 1893.

En question mixte, le droit absolu est que tout se fasse d'accord avec l'autorité ecclésiastique ; nos francs-maçons ont décidé qu'ils passeraient outre à la légalité et qu'ils régleraient seuls les deniers du culte.

Ils ont donc soudain obligé les trésoriers de Fabrique aux règles d'une comptabilité impossible avec un nombre considérable de registres, sous peine d'amendes et d'hypothèques sur tous leurs biens "présents et à venir", s'ils géraient mal.

Les trésoriers de Fabrique étant à leur poste gratuitement, on espérait bien qu'ils lâcheraient la partie, et alors le décret ordonnait qu'ils fussent remplacés par le percepteur chargé,

moyennant une forte remise, de contrôler les quêtes, les honoraires de messes, etc.

Le but ne pouvait être l'amour de l'Eglise, puisque ce projet émanait de ses pires ennemis ; c'était évidemment pour arriver à prélever une grosse partie de ce budget comme on fait pour les revenus fictifs des Congrégations.

Il y a eu indignation ; les trésoriers se sont assez généralement soustraits à la vexation, et, chose bizarre, ceux qui se sont soumis ont été les plus poursuivis, car on examinait, et on trouvait forcément des infractions à une comptabilité impossible.

Un Comité de défense s'est organisé sous la direction de M. Richard, trésorier de Fabrique, et a empêché la spoliation en beaucoup de cités.

Pour vaincre la résistance au premier décret illégal, on en a fait un second non moins illégal, qui enlève *ipso facto* leurs fonctions aux trésoriers en retard et les confie au percepteur, lequel sera payé . . . par les fidèles.

De cette façon, la mainmise n'exige plus de procédure, et la confiscation sera faite sans phrase. Le percepteur aura le devoir, si l'hypothèque légale n'a pas été inscrite par le juge pour les amendes et le reste sur les biens du trésorier de Fabrique, de requérir l'inscription.

Telle est, à la fin du XIXe siècle, l'histoire de la chasse aux trésoriers ; on ne les guillotine pas, il est vrai, comme il y a cent ans, le sang ne rapportant pas : on les vole !

—La façon dont certains maires français, se conduisent en matière de procession est pour nous Canadiens-français, un perpétuel sujet d'étonnement. Nous ne pouvons nous expliquer cet acharnement à prohiber en pays chrétien les plus brillantes manifestations du culte catholique, alors surtout que l'article premier du Concordat dit en propres termes : " La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France."

Il est de ces maires qui libellent leurs arrêtés en termes d'une sottise telle qu'elle assure aux écrivains municipaux une peu enviable notoriété. Le maire de Gan (Basses-Pyrénées), appartient à cette catégorie,

A l'occasion des processions de la Fête-Dieu, il a pris un arrêté si extraordinaire que nous allons le reproduire à titre de curiosité.

" Attendu, dit ce document, qu'il est du devoir de la municipalité de veiller à la *salubrité* et à la *sécurité* publiques ;

Attendu qu'il s'est produit des accidents de voiture par le fait de l'épandage de débris végétaux et de linges étendus sur les routes ;

Arrêté :

Article premier.—Il est interdit d'épandre des débris végétaux et de tendre des linges sur toutes les voies de communication publiques.

Article 2.—Toute contravention au présent arrêté sera cons-

tatée par des procès-verbaux qui seront adressés à l'autorité compétente."

M. le maire peut être bien sûr après cela que nul ne se permettra de jeter des fleurs sur la route. "Débris végétaux," écrit M. le maire pour désigner les gracieuses fleurettes des champs.

Comme en termes galants ces choses-là sont dites

Mais, pour parler sérieusement, ne croyez-vous pas que cet arrêté municipal est incomplet et qu'il serait à propos de le compléter par la disposition suivante que suggère la *Croix* :

Article 3.—Attendu que la folie antireligieuse est la plus dangereuse comme la plus bête, M. le maire de Gan prendra place parmi la collection des fous de la maison du Charenton local.

Folie ! C'est peut-être là en effet la plus plausible explication de la conduite de ces maires anticléricaux.

—Le cœur des fidèles chrétiens est souvent déchiré par le récit des abominables attentats qui se multiplient réellement avec une abondance satanique en ce temps. Les tabernacles sont violés, les églises profanées. Bien plus, ces attentats retentissants ne sont pas les seuls, et nul ne sait combien d'outrages secrets doit souffrir le Christ.

Une ligue s'est formée en France, sous le nom de *Croisade réparatrice*, pour réparer autant que possible ces sacrilèges et procurer la conversion des sectaires. Qu'il nous suffise pour donner une idée de l'importance de l'œuvre, de rappeler que pendant le cours de cette année elle fera célébrer 250 messes par mois et que ses adhérents offrent mensuellement au Christ insulté au-delà d'un million d'œuvres diverses, journées de réparation, messes entendues, communions, chemins de croix, chapelets, heures saintes, visites au saint Sacrement, offices, vœux de charité, mortifications, heures de travail, prières de petits enfants, prières diverses, etc.

L'on peut être renseigné, sur tout ce qui concerne la *Croisade réparatrice* en s'adressant à M. l'abbé de Bessonies, à Notre-Dame des Victoires, à Paris, France.

—Les catholiques français ont célébré par de très touchantes et très solennelles démonstrations le cinquantième anniversaire de la mort de Mgr. Affre, l'illustre archevêque de Paris. Un service funèbre a été célébré à Notre-Dame de Paris ; l'évêque d'Orléans, Mgr. Touchet, a prononcé un admirable discours en l'honneur de l'archevêque martyr.

Nos lecteurs trouveront dans la présente livraison de cette revue le récit officiel de la mort de Mgr. Affre.

—L'Union fraternelle du Commerce et de l'Industrie vient de tenir à Paris sa réunion annuelle. Il y a eu une grande démonstration religieuse à l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, banquet familial et séances d'étude dans lesquelles on a passé en revue quelques-unes des plus graves questions agitées en ce temps. M. Léon Harmel, l'illustre vétérinaire de l'action catholique, le grand leader des démocrates chrétiens, a notamment prononcé un important discours sur le commerce et l'église.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner le texte de l'acte de consécration prononcé à Montmartre par les membres de cette association d'hommes d'affaires.

Le voici :

Cœur sacré de Jésus, la France n'a jamais oublié les promesses que vous lui avez faites.—C'est pour en solliciter l'accomplissement que nous nous prosternons dans la basilique du Vœu national, vous offrant nos réparations et nos hommages.

Pardons pour le mépris de vos droits souverains sur les sociétés comme sur les individus. Nous répudions de toutes nos forces l'apostasie sociale devenue presque universelle, et nous proclamons que nous voulons user de nos droits pour rétablir votre règne dans nos familles, dans nos mœurs et dans notre vie nationale.

Nous voulons que notre soumission absolue à votre divin Cœur soit témoignée dans notre conduite par une soumission absolue au Souverain Pontife Léon XIII, votre représentant sur la terre.

Pardons pour le mal que nous avons commis ou laissé commettre, en oubliant la charge d'âmes qui nous incombe.

Aujourd'hui nous vous consacrons, avec toute l'énergie de notre volonté, nos personnes, nos familles, nos employés, nos ouvriers, nos ateliers.

Nous vous consacrons aussi la France tout entière, dans la mesure où nous le pouvons. Que notre pénitence et notre amour nous obtiennent votre miséricorde.

Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Cœur sacré de Jésus, sauvez la France.

—A noter encore parmi les importantes réunions catholiques tenues à Paris en ces derniers temps, celle de l'Œuvre des Patronages de jeunes gens. Les chrétiens dévoués qui ont consacré leur vie à la préservation morale de la jeunesse et à sa formation pour les luttes de l'avenir, ont discuté pendant trois jours les divers problèmes que soulève leur œuvre. Ils en ont examiné tous les aspects, se sont rendu compte du chemin parcouru et de celui qui reste à parcourir, puis se sont séparés confiants en l'avenir, ayant la résolution de plus en plus ferme de travailler toujours et quoi qu'il advienne pour la gloire de Dieu et celle de la France.

—On a inauguré solennellement à la fin de juin dernier le mo-

nument élevé à Clermont-Ferrand en l'honneur du pape Urbain II et en mémoire de la première croisade. Grande fête religieuse et nationale.

—Donnons pour terminer quelques chiffres relatifs à certaines communautés religieuses.

La communauté des Oblats dirige actuellement deux archévêchés, trois diocèses, quatre vicariats apostoliques, deux préfectures apostoliques, cinq collèges et six cents soixante-six écoles.

L'Ordre des Trappistes compte aujourd'hui soixante-quatorze monastères (cinquante-neuf d'hommes et quinze de femmes) répandus sur tous les continents.

Un fait très remarquable est que le nombre de couvents de cet ordre, le plus rigoureux qui existe peut-être, a presque doublé depuis trente ans et qu'il a augmenté d'une façon particulièrement remarquable depuis une dizaine d'années surtout. Voici les chiffres : depuis 1860, il a été fondé trente-un nouveaux monastères et depuis 1890, dix-huit.

L'Ordre des Trappistes paraît être entré dans une ère nouvelle de prospérité et de splendeur et notre dix-neuvième siècle finissant revient aux traditions du moyen-âge.

— SUISSE.—La Réforme, vous savez, est synonyme d'indépendance, de liberté, d'émancipation, etc. On l'a répété à satiété tout récemment encore à propos du troisième centenaire de la révocation de l'Edit de Nantes. Les Réformés, d'ailleurs, ont bien prouvé qu'ils savaient à l'occasion mettre leurs théories en pratique, à preuve tant de catholiques qui ont payé des plus horribles souffrances et souvent de leur vie, le fait de ne point penser en matière religieuse ce que pensaient ces bons messieurs, à preuve encore, puisqu'il s'agit ici de la Suisse, le fait de Calvin faisant brûler sur un brasier de bois vert, son collègue en hérésie Servet, avec lequel il ne s'entendait pas sur une question de dogme.

Aujourd'hui, on a changé le mode de persécution, on ne massacre plus, on tâche d'étouffer le catholicisme à coups de décrets, ou tout au moins de gêner son essor. Il nous arrive en ce genre le récit de faits qui sont de véritables trouvailles. Lisez plutôt celui-ci par exemple que nous apporte la *Croix* :

Le Conseil fédéral suisse, statuant sur un recours du ministre protestant de Bulle, a décidé d'inviter le gouvernement de Fribourg à faire sonner les cloches des catholiques pour l'enterrement des protestants.

Il paraît qu'au point de vue strictement légal, les catholiques sont dans leurs droits et le *Courrier de Genève* dit :

Ceci constitue une violation si flagrante du droit de propriété des paroisses catholiques sur leurs cloches qu'il y aura inmanquablement appel des intéressés à l'assemblée fédérale ou au tribunal fédéral.

Tant mieux ! Mais ce qui, à notre sens, est surtout remarquable dans cet incident est l'état d'esprit qu'il traduit. Voyez-vous un tribunal civil décrétant que les catholiques devront sonner ou ne pas sonner leurs cloches dans telle ou telle occasion !

Evidemment, Joseph II, *mon frère le Sacristain*, comme disait le grand Frédéric, a laissé des petits par là.

N'oubliez pas que la Suisse est par excellence le pays de la liberté, qu'elle en est la terre classique.

IRLANDE.—Tous les ans, les évêques irlandais ont une réunion plénière à Maynooth, où existe un grand séminaire renommé, afin d'étudier les questions d'actualité et de déterminer en ces matières leur ligne de conduite pour l'avenir.

A la réunion de cette année, ils ont adopté à l'unanimité des résolutions renouvelant les protestations déjà formulées par le comité épiscopal permanent contre la clause du *Local Government Bill* qui refuse aux prêtres irlandais le droit de faire partie des conseils locaux et qui les traite ainsi en véritables parias dans leur propre pays. Ils demandent de nouveau aux députés irlandais de combattre cette clause à outrance. Les évêques ont aussi demandé aux députés de saisir toutes les occasions favorables pour aider la cause de l'Université irlandaise catholique.

Ils ont eu de plus à traiter une autre question scolaire. Dans le système actuellement en vigueur, les écoles primaires catholiques sont sous la surveillance du curé de la paroisse qui a le droit de démettre l'instituteur s'il ne le croit pas digne de remplir sa charge. Or, on a organisé une campagne dans le but d'enlever aux curés ce droit de renvoi.

Le résultat des délibérations de Maynooth sur le sujet a été la publication par les évêques irlandais d'une lettre pastorale collective dans laquelle ils déclarent que ce droit de renvoi est absolument nécessaire au clergé pour assurer la moralité de l'école et dénoncent les auteurs de la campagne anticléricale comme des hommes dangereux. Les vénérables prélats ont eu soin d'ailleurs de prendre les dispositions nécessaires pour garantir aux professeurs la plus complète justice en ces questions. Ils ont renouvelé et complété sur ce point leurs anciennes ordonnances.

ESPAGNE.—Nos lecteurs connaissent l'issue de la bataille navale de Santiago de Cuba et l'héroïsme dont ont fait preuve l'amiral Cervera et ses braves marins. Les Américains eux-mêmes admettent que jamais peut-être bravoure plus grande fut déployée dans l'histoire du monde.

Elle a été inutile malheureusement, et il semble bien qu'à moins d'intervention spéciale de la Providence l'arrêt de mort prononcé par les Loges contre l'Espagne sera bientôt exécuté.

Car l'Espagne a été condamnée par la puissance occulte qui domine la politique universelle. Toutes les circonstances dans lesquelles le conflit a été engagé le prouvaient, mais on a aujourd'hui de ce fait un témoignage absolument indiscutable. " Il a été publié, avec des citations irréfutables à l'appui, disait le *Diario catalan* de Barcelone, en date du 29 mai, une information d'après laquelle, dans le congrès maçonnique international tenu à Paris en 1878, il fut décidé que, avant la fin du siècle actuel, le XIXe siècle, l'Espagne perdrait ses colonies." Nous avons déjà dit comment aux Philippines, l'insurrection est sortie tout organisée du sein des loges. A Cuba, les principaux chefs de l'insurrection sont aussi des francs-maçons.

La secte veut l'abaissement de tous les pays catholiques. Aveugle qui ne le voit point !

Canadiens-français, garde à vous ! Combattez non-seulement la franc-maçonnerie, mais aussi et surtout le maçonnisme, c'est-à-dire l'esprit maçonnique.

HOLLANDE.—Le *New-Zeeland Tablet*, dit que depuis un demi-siècle, le catholicisme a fait de grands progrès en Hollande, au double point de vue politique et individuel.

Au point de vue politique, les catholiques hollandais ont une organisation identique à celle du Centre allemand. Ils ont pour chef l'abbé Schaepman, "le premier poète et le premier orateur de son pays, disait il y a quelques années l'un de nos confrères, et l'un des premiers tacticiens parlementaires de tous les pays." Nous ajouterons que l'abbé Schaepman est l'un des *leaders* du mouvement démocratique chrétien en Europe.

Pie IX, a jadis fait le plus grand éloge des catholiques hollandais.

—Il y a quelque temps, il passa par la tête d'un député quelconque de doter la Hollande du joli système qui existe en France et d'imposer aux prêtres le service militaire. La proposition fut, comme bien l'on pense, violemment combattue par M. l'abbé

Schaepman et ses amis. Bien plus, le ministre de l'Intérieur appuya de l'autorité de sa parole les objections des catholiques et déclara formellement "que jamais le gouvernement ne proposera une modification à la disposition réglant les immunités ecclésiastiques." Le ministre ajouta que, personnellement, il estime que "ces immunités sont nécessaires dans l'intérêt de la paix publique."

La proposition sectaire a été rejetée par un vote de 79 contre 15.

Bon exemple à suivre pour la France !

BRÉSIL.—On sait que les pays de l'Amérique du Sud sont pourris de maçonnerie. C'est à la secte en grande partie qu'il faut attribuer les fréquentes insurrections qui troublent ces malheureuses contrées.

Au Brésil, la Franc-maçonnerie a pris un caractère tout à fait particulier. Elle est plus hypocrite et plus douceuse, sans en être pour cela moins dangereuse. Elle cherche à s'insinuer dans les confréries religieuses pour les dominer et s'en servir à sa fantaisie. Comme partout, elle joue un rôle politique important.

L'un des correspondants de la *Franc-maçonnerie démasquée* qui réside au Brésil dit que cependant l'on peut s'attendre à une renaissance religieuse dans ce pays. Les prodromes en sont évidents.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat proclamée par la République a, sur ce point particulier, rendu aux évêques la lutte plus facile. Les confréries, qui dépendaient autrefois du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, ne relèvent plus aujourd'hui que de ce dernier, ce qui a permis aux évêques de mettre ordre à l'état de choses produit par les confréries contaminées par les sectes. Quelques-unes de ces confréries ont été sécularisées, quelques-unes réformées et le plus grand nombre a été supprimé.

D'après la *France chrétienne*, la seule ville de Rio de Janeiro compte 36 loges et il en existe 199 dans les provinces. Les ateliers féminins ne sont pas compris dans ce chiffre.

11 juillet 1898.